RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC **Place Bonaventure** South-East Portal, Suite 7300 800 de la Gauchetière Street West Montreal Montreal **Ouebec** H5A 1L6

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Food Supply, Monteal/Alimentation, Montréal Place Bonaventure, South-East Portal **Suite 7300** 800 de la Gauchetière Street Westq Montreal Montreal Quebec H5A 1L6

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions

	V	oir	Partie	2 nour Clauses et Condition
Title - Sujet OCIR: GCC PRODUITS DE BC	OULANGERIE			
Solicitation No N° de l'invitation	on	D	ate	
F3059-13N996/A		20	014-07	-17
Client Reference No N° de réfe	érence du client	G	ETS R	ef. No N° de réf. de SEAG
F3059-13IN996		P	W-\$M	ΓR-102-12816
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	ИS	No./N°	VME
MTR-3-36234 (102)				
Solicitation Closes -	L'invitation pr	er	nd fii	
at - à 02:00 PM	•			Fuseau horaire
on - le 2014-07-24				Eastern Daylight Saving Time EDT
Delivery Required - Livraison ex	xigée			
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:		l l	Buyer Id - Id de l'acheteur
Paradis, Mary			1	mtr102
Telephone No N° de téléphone	•		FAX	lo N° de FAX
(514)496-3874 ()			(514)	196382
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services MINISTERE DES PECHES ET COORDINATEUR LOGISTIQU 101 BOUL.CHAMPLAIN QUEBEC Québec G1K7Y7 Canada	s et construction: DES OCEANS			
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not	include provisions for security	,		
This request for a standing offer does not	merade provisions for security			

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



*	Trav Public Works and Government Services Trav Ganada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	et Servi ıx Canac	ces 1a			Document No.F3059-13N996/A		Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/ FOE Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
-	TIOG TIATUNA TO STITIONS - 200	-	F3059	F3059	-	lot	€5	XXXXXXXXXX		
•	IAVIRES				1		>		•	
	Demande de renouvellement de									
	l'offre à commande des produits	_	-							
	de boulangerie pour les navires									
	de la GCC.		-							
	Période : de la date d'émission									
	au 31 juillet 2015	_								
	•									
	Les livraison devront être				•					
	effectées directement sur les									
	navires de la GCC aux endroits									
	suivants:									
	Port de Québec									
	Quai de la Reine		-							
	Port de Sorel-Tracy									
	Port de Trois-Rivières			· <u> </u>						
	Port de Matane		-							
	Quai de Baie Comeau			· <u> </u>						
	Port de Sept-iles				•					
	et Port Alfred.		-							

F3059-13N996/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTR-3-36234

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables
- 5. Conformité des produits

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

F3059-13N996/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier MTR-3-36234 Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée de l'offre à commandes
- 4. Responsables
- 5. Utilisateurs désignés
- 6 Instrument de commande
- 7. Limite des commandes subséquentes
- 8. Limitation financière
- 9. Ordre de priorité des documents
- 10. Attestations
- 11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Assurances
- 7. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes :

Annexe A - Besoin

Annexe B - Document de travail

File No. - N° du dossier

mtr102

Client Ref. No. - N° de réf. du client

MTR-3-36234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3059-13IN996

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions Partie 3 pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection:
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent:

Annexe A: Besoin

Annexe B: Document de travail

F3059-13N996/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTR-3-36234

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Sommaire

DESCRIPTION:

Cette demande d'offre à commandes individuelle régionale (OCIR) consiste à fournir, au fur et à mesure des commandes, **des produits de boulangerie**.

<u>UTILISATEUR DÉSIGNÉ</u>:

Ministère des Pêches et Océans, garde côtière canadienne, province de Québec.

PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES:

De la date d'émission au 31 juillet 2015 inclusivement.

LIVRAISON:

Endroit:

Directement sur les navires: au port de Québec, au Quai de la Reine, ainsi qu'aux ports de Sorel, Trois-Rivières, Matane, Baie-Comeau, Sept-Îles et Port-Alfred.

Fréquence:

Au fur et à mesure des commandes.

Délai:

Livraison requise dans les trois (3) jours suivant la réception du bon de commande autorisé et dans les quarante-huit (48) heures en cas d'urgence.

QUANTITÉS:

Les quantités estimatives pour chacun des articles requis se retrouvent à l'Annexe B - Document de travail - Liste de produits.

PORTÉE APPROXIMATIVE DE L'OFFRE À COMMANDES:

La portée approximative de l'offre à commandes est de \$20,000.00 pour la période de la date d'émission au 30 avril 2015 inclusivement.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ F3059-13N996/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client F3059-13IN996

File No. - N° du dossier

MTR-3-36234

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE ATTESTATION POUR LE CODE DE CONDUITE:

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006, les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux offrants de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis.

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{ Solicitation No. - N° de l'invitation } \\ F3059-13N996/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MTR-3-36234

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisées-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi à la DOC et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce que suit:

Les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera les offrants du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable. Les offrants doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution de l'offre à commandes.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux offrants de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

L'offrant doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de l'offre. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, l'offrant devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande d'offres à commandes.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{ Solicitation No. - N° de l'invitation } \\ F3059-13N996/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ mtr 102 \end{array}$

File No. - N° du dossier MTR-3-36234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Vous devrez faire parvenir votre offre (par courrier ou télécopieur) avant la date et l'heure de fermeture :

Par courrier, à l'adresse suivante:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction des Approvisionnements et rémunération Région du Québec 800 de la Gauchetière, ouest Montreal (Québec) H5A 1L6

Par télécopieur, au numéro suivant:

(514) 496-3822

Lorsque votre offre aura été complétée et transmise par courrier ou par télécopieur, il vous est demandé de transmettre une copie du Document de travail (fichier Excel), par courrier électronique, à l'adresse suivante:

QueAlimentationSoumissionsMtl.QueFoodSupplyTendersMtl@tpsgc-pwgsc.gc.ca

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère «exclusif» doivent porter clairement la mention «exclusif» vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention «exclusif» feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059-13N996/A

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtr102 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client F3059-13IN996

MTR-3-36234

transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

5. Conformité des produits

Les produits offerts doivent correspondre à la description indiquée sur la liste des produits (Annexe B - Document de travail). Lorsqu'une marque est indiquée, aucun substitut ne sera accepté. Si le fournisseur ne peut fournir la marque indiquée, il devra soumettre pour acceptation le produit qu'il juge équivalent.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ F3059-13N996/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtr102

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3059-13IN996 MTR-3-36234

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit:

Section I : offre financière (une (1) copie papier *et* une (1) copie électronique par courriel)

Section II: attestations (une (1) copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats cologiques http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.ht ml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Document de travail - Liste de produits. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059--13N996/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtr102

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

File No. - N° du dossier MTR-3-36234 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Il est demandé aux offrants de transmettre un (1) exemplaire papier par courrier ou par télécopieur et une (1) copie électronique en version Excel par courrier électronique à l'adresse suivante: *QueAlimentationSoumissionsMtl.QueFoodSupplyTendersMtl@tpsgc-pwgsc.gc.ca*

Annexe B - Document de travail (fichier Excel)

Les offrants devront compléter la Liste de produits sur le fichier Excel et s'assurer qu'elle est conforme et contient toutes les informations demandées.

Cette liste, une fois imprimée, sera envoyée, par télécopieur ou par courrier, avec les autres documents requis, avant d'être retransmise par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-haut.

Document de clauses et conditions (format PDF)

Les offrants s'assureront de retourner toutes les pages du document nécessitant des informations et/ou des signatures, ainsi que tout autre document demandé. Ces pages devront accompagner chaque offre.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a)	() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
	Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card
b)	() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

F3059-13IN996

 $\begin{array}{l} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ mtr 102 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MTR-3-36234

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes, incluant les critères d'évaluation financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation financière

L'évaluation des offres portera sur le **prix global** de tous les articles, selon les quantités estimées.

1.1.1 Évaluation du prix

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables , FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

- 1. Le prix de l'offre sera évalué comme suit :
 - a) les offrants établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclue.
 - b) les offrants établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, et les taxes d'accise canadiens, et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, à des fins d'évaluation seulement, aux prix présentés par les offrants établis à l'étranger.
- 2. Bien que le Canada se réserve le droit d'émettre l'offre à commandes FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les offrants proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les offres seront évaluées sur une base FAB destination.
- 3. Pour les fins de la demande d'offre à commandes, les offrants qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des offrants établis au Canada, et les offrants qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des offrants établis à l'étranger.

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059--13N996/A

F3059-13IN996

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier MTR-3-36234

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Méthode de Sélection

2.1 Méthode de sélection - Articles multiples

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement.

Le respect des marques et formats demandés par le client sera pris en considération lors de l'évaluation.

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059--13N996/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client F3059-13IN996 File No. - N° du dossier

MTR-3-36234

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtr102 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestation obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stiupulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr102

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3059-13IN996

MTR-3-36234

13637 13H(776

2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, lOffrant atteste que l'offrant , et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des < soumissionnaires admissibilité limite>

(http://www.travail.gc.ca/fra/birnes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site <u>Web d'Emploi et Developpement social Canada (EDSC)</u> - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des < soumissionnaires admissibilité limite> du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

1.3 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

F3059-13N996/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTR-3-36234

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'annexe 7.8 du Guide des approvisionnements (

http://www.pwgsc.gc.ca/acquisitions/text/sm/chapter07-f.html#annex7.8) montre comment déterminer le contenu canadien pour plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services.

1.4 Clause du guide des CCUA:

A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtr102

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier F3059-13IN996

MTR-3-36234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

OFFRE À COMMANDES Α.

1. **Offre**

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A, Besoin et à l'annexe B - Liste de produits.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 11 - Code de conduite et attestations, du document 2005 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée de l'offre à commandes, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada. À chaque six (6) mois, l'offrant doit rassembler ces données, faisant état du nombre et de la valeur globale des contrats découlant de l'offre à commandes, et les soumettre au responsable de l'offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Les rapports doivent être présentés sur le formulaire approprié, qui sera fourni à l'offrant par le responsable de l'offre à commandes et être transmis au plus tard quinze (15) jours après la fin de la période visée.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr102

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3059-13IN996

F3059-13N996/A

MTR-3-36234

Les rapports devront être envoyés à l'adresse suivante: **OueAlimentationRapportsMtl.OueFoodSupplyReportsMtl@tpsgc-pwgsc.gc.ca**

Instructions pour la présentation de données relatives à l'utilisation de l'offre à commandes:

Veuillez vous assurer que le rapport contient les informations suivantes:

- le numéro d'offre à commandes auquel correspond l'information;
- la période de référence à laquelle s'appliquent les données (de la date de début à la date de fin);
- le montant total dépensé à ce jour par le ministère fédéral;
- le nombre de chacun des articles livrés pour la période.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission au 31 juillet 2015 inclusivement.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commande:

Le responsable de l'offre à commande est:

Mary Paradis
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des Approvisionnements
800 de la Gauchetière, ouest. Suite 7300
Montreal, Qc
H5A 1L6

Téléphone: (514)496-3874 Télécopieur: (514) 496-3822

Courriel: mary.paradis@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059--13N996/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ mtr 102 \end{array}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client F3059-13IN996

MTR-3-36234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Représentants de l'offrant

Renseignements généraux

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Nom:
N° de téléphone :
N° de télécopieur :
Courriel:
Suivi de la livraison
Nom :
N° de téléphone :
N° de télécopieur :

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Ministère des Pêches et Océans, Garde côtière canadienne.

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, "Commande subséquente à une offre à commande" ou une version électronique.

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059--13N996/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ mtr 102 \end{array}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client F3059-13IN996

MTR-3-36234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 15,000.00\$ (Taxes applicables incluses).

8. Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 20,000.00\$, (les taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux (2) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-03-01), Conditions générales offres à commandes biens ou services;
- d) les conditions générales 2029 (2014-03-01) Conditions générales biens (faible valeur)
- e) Annexe « A », Besoin;
- f) Annexe « B », Document de travail Liste de produits;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

10. Attestations

10.1 Conformité

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ F3059-13N996/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

e réf. du client File No. - N° du dossier MTR-3-36234

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

10.2 Claude du guide des CCUA:

M3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059-13N996/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mtr 102 \end{array}$

File No. - N° du dossier

MTR-3-36234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

F3059-13IN996

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2029 (2014-03-01) Conditions générales - biens (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance de 2029 (2014-03-01) Conditions générales - biens (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

Le texte du paragraphe 4 de la section 25 - Code de conduite et attestations, du document 2029 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

3.2 Livraison de produits réfrigérés ou congelés

Les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés conformément aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui stipulent que les produits congelés doivent être maintenus à une température de -18° C ou plus basse, et que les produits réfrigérés doivent être maintenus entre 4° C et 1° C jusqu'à leur livraison. Tous les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés dans des véhicules réfrigérés et ils ne doivent porter aucun signe de détérioration. Les

Client Ref. No. - N° de réf. du client

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mtr 102 \end{array}$

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3059-13IN996 MTR-3-36234

produits congelés ne doivent pas avoir été congelés plus de 90 jours depuis la date de leur transformation.

3.3 Responsabilité en cas de produits défectueux:

Si un article provenant d'un entrepreneur est brisé ou endommagé, le prochain envoi de marchandises à la Couronne se fera aux frais de l'entrepreneur.

S'il est déterminé suivant l'acceptation du produit et au cours de son utilisation que ce dernier ne répond pas à la description faite à l'achat, ni aux normes ou aux stipulations mentionnées, l'entrepreneur se verra contraint d'accepter de reprendre le reste des articles défectueux à ses frais et d'offrir un rabais sur le prix du produit en fonction de l'importance de la défectuosité. En outre, la Couronne pourra avoir recours aux dispositions prévues dans les Termes et conditions générales de TPSGC.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

Pour la période mentionnée de l'offre à commandes, vous serez payé sur la base de prix unitaires fermes, tel que détaillés à l'annexe B - Liste de produits.

4.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

4.3 Clause du guide des CCUA

C2000C (2007/11/30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059-13N996/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

MTR-3-36234

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

6. Assurances

Clause du guide des CCUA G1005C (2008/05/12), Assurances

Clauses du guide des CCUA 7.

B7500C (2006/06/16), Marchandises excédentaires

F3059-13N996/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13IN996

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTR-3-36234

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

BESOIN

DESCRIPTION:

Cette offre à commandes individuelle régionale (OCIR) consiste à fournir, au fur et à mesure des commandes, **des produits de boulangerie**.

UTILISATEUR DÉSIGNÉ:

Ministère des Pêches et Océans, garde côtière canadienne, province de Québec.

LIVRAISON:

Endroit:

Directement sur les navires: au port de Québec, au Quai de la Reine, ainsi qu'aux ports de Sorel, Trois-Rivières, Matane, Baie-Comeau, Sept-Îles et Port-Alfred.

Fréquence:

Au fur et à mesure des commandes.

Délai:

Livraison requise dans les trois (3) jours suivant la réception du bon de commande autorisé et dans les quarante-huit (48) heures en cas d'urgence.

OUANTITÉS:

Les quantités estimatives pour chacun des articles requis se retrouvent à l'Annexe B - Document de travail - Liste de produits.

ANNEXE B DOCUMENT DE TRAVAIL (Annexé)